

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire

Modification de l'objet social

Société : A&D Solution Forme : SAS

Capital social : 100 €

Siège social : 182 rue de grignan résidence logis salonais BAT D1 13300
Salon-de-Provence

SIREN : 992984062

Réunion

L'an 2026, le 13 mars 2026, les associés de la société A&D Solution, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 182 rue de grignan résidence logis salonais BAT D1 13300 Salon-de-Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 992984062, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est présidée par :

Madame Alison HUBERT, née le 16 juillet 1997 à Arras,

Présidente de la société.

Est également présent :

Monsieur Dylan REHEL, né le 5 janvier 2001 à Salon-de-Provence,

Directeur Général de la société.

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social de la société
- Mise à jour corrélative des statuts

- Pouvoirs pour formalités
-

RÉSOLUTION N°1

Modification de l'objet social

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société afin d'y ajouter de nouvelles activités.

En conséquence, l'article numéro 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Article – Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exploitation de laveries automatiques et de laveries en libre-service, ainsi que toutes activités de lavage, séchage, nettoyage, entretien, désinfection et traitement de textiles, vêtements, équipements et objets divers ;
- les prestations de nettoyage, désinfection, désodorisation et traitement de tous biens mobiliers, textiles, équipements ou accessoires, notamment par procédés mécaniques, thermiques, chimiques, vapeur, UV ou tout autre procédé ;
- l'exploitation, la location, l'installation et l'utilisation d'équipements et de machines de nettoyage et de désinfection, fixes ou mobiles, notamment dans le cadre d'activités itinérantes, d'événements, salons, foires, marchés, rassemblements ou directement chez les clients ;
- l'achat, la vente, la revente, le négoce, l'importation, l'exportation, la distribution et le commerce, en gros ou au détail, de tous biens mobiliers neufs ou d'occasion, notamment vêtements, accessoires, chaussures, équipements, objets divers et produits de toute nature ;
- la vente de produits et services par tous moyens, notamment en magasin, à distance, par correspondance, par internet ou par

l'intermédiaire de plateformes de commerce en ligne et marketplaces ;

- l'achat et la revente de marchandises provenant notamment de particuliers, de brocantes, vide-greniers, ventes de lots, liquidations ou tout autre circuit de distribution ;
- et plus généralement toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en participation, association ou société avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires ou entreprises françaises ou étrangères, quel que soit leur objet.

Cette résolution est adoptée.

RÉSOLUTION N°2

Mise à jour des statuts

Suite à la modification de l'objet social, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la société en conséquence.

Les statuts mis à jour seront déposés auprès des organismes compétents.

Cette résolution est adoptée.

RÉSOLUTION N°3

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales, notamment la publication d'une annonce légale et la déclaration auprès du guichet unique.

Cette résolution est adoptée.

Fait à Salon-de-Provence

Le 13 mars 2026

La Présidente

Alison HUBERT

Signature :



Le Directeur Général

Dylan REHEL

Signature :

